

M2 Droit de l'environnement et de l'urbanisme : Droit international et comparé de l'environnement

SEMESTRE 3	CM		TD		Crédits	Type	Examens session 1		Examens session 2	
	Coef.		Coef.		20		Nature	Durée	Nature	Durée

UE TRONC COMMUN 10

INTRO GENERALE AU DROIT DE L'ENV.	13				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2
LES ACTEURS DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
L'ADMINISTRATION ET LES ACTEURS DU DROIT DE L'ENV. : L'EX FRS	13					OBLIGATOIRE		
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENV. ET UN EX : LE PRINCIPE DE PRECAUTION	13					OBLIGATOIRE		
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
L'INFO, LA PARTICIPATION ET L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	13					OBLIGATOIRE		
LE DROIT DE L'ENV. ET LA CEDH	13					OBLIGATOIRE		

Choix S3

DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT 10

L'AIR ET LES CLIMATS	26				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2
L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER	26					OBLIGATOIRE		
LES COURS D'EAUX ET LES LACS INTERNATIONAUX	26					OBLIGATOIRE		

ou

DROIT COMPARÉ : LE DROIT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT 10

LA PROTECTION DE LA NATURE	26				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2
LES POLLUTIONS	26					OBLIGATOIRE		
LA RESPONSABILITE	26					OBLIGATOIRE		

SEMESTRE 4	CM	TD	40	Type	Examens session 1 Nature	Durée	Examens session 2 Nature	Durée
------------	----	----	----	------	-----------------------------	-------	-----------------------------	-------

UE DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT 10

LES SOLS ET LA DESERTIFICATION	13				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2
LA BIODIVERSITE	13					OBLIGATOIRE		
LES DECHETS	13					OBLIGATOIRE		
LE COMMERCE INTERNATIONAL	13					OBLIGATOIRE		
LA RESPONSABILITE INTERNATIONALE EN MATIERE D'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
LE DROIT REGIONAL DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		

UE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT 10

APPROCHE COMPAREE DES DROITS	13				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2
DROIT SENEGALAIS DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT TUNISIEN DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT BRESILIEN DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT MALIEN DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT QUEBECOIS DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		

UE RECHERCHE 20

MÉMOIRE					20	OBLIGATOIRE				
---------	--	--	--	--	----	-------------	--	--	--	--

Choix S4

PARTICIPATION A PROJETS DE RECHERCHE						FACULTATIF				
--------------------------------------	--	--	--	--	--	------------	--	--	--	--